



Déclaration politique de la Commission Arc Atlantique sur le Brexit

Approuvée par la réunion plénière de la Commission Arc Atlantique,
le 19 octobre 2017 à Helsinki

Contexte :

La Commission Arc Atlantique (CAA) de la CRPM regroupe 17 Régions sur 5 États membres Atlantiques (PT, ES, FR, IE, UK). Elle couvre 12% du territoire européen et représente environ 60 millions d'habitants. La Commission Arc Atlantique est actuellement présidée par la Région Pays de la Loire (FR).

Suite à une note technique du secrétariat établissant une première évaluation des « [Conséquences du Brexit pour les Régions de l'Arc Atlantique](#) », une Task Force « Brexit » a été mise en place lors de l'Assemblée générale 2017 de la Commission Arc Atlantique en mars 2017.

Pendant la durée des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne à 27, cette Task Force, pilotée par la Région Galice (ES), permettra d'assurer un suivi des travaux engagés par chaque Région membre de la Commission Arc Atlantique dans la perspective d'un partage d'information et de la construction d'un discours commun.

Avec la Mer du Nord, l'Atlantique est l'un des deux espaces maritimes européens sur lesquels le Brexit va avoir un impact direct en modifiant les zones de coopérations « naturelles ». Ce travail est donc complémentaire à la « Déclaration de Cardiff » préparée par la CRPM, qui vise à transmettre la position de toutes les Régions membres de la CRPM vis-à-vis du Brexit.

Objectifs:

Au travers de cette déclaration, les Régions membres de la Commission Arc Atlantique ont souhaité transmettre des **messages politiques** aux négociateurs du Brexit, tant au niveau du Royaume-Uni que de l'Union européenne.

La Commission Arc Atlantique comprenant à la fois des Régions britanniques et des Régions de l'UE-27, cette Déclaration prend en compte **l'intérêt commun des territoires atlantiques** en vue de la poursuite d'une bonne coopération comme par le passé, même après la sortie du Royaume-Uni de l'UE.

Dans le cadre des négociations en vue de la sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni, les Régions membres de la Commission Arc Atlantique de la CRPM souhaitent transmettre les messages suivants :

1. Le Brexit : un chamboulement humain dans l'Arc Atlantique – Dans ce contexte, la Commission Arc Atlantique :

- **Attire l'attention** des négociateurs sur les citoyens européens établis au Royaume-Uni ainsi que sur les populations britanniques installées dans l'UE, notamment les travailleurs (en particulier détachés transfrontaliers de zones limitrophes), les étudiants, les familles, les retraités, etc. Ces populations sont les premières concernées par les négociations du Brexit. Le vote du Royaume-Uni en faveur du Brexit le 23 juin 2016 a suscité chez eux de très vives inquiétudes auxquelles les Régions atlantiques doivent pourvoir répondre, en garantissant les droits des citoyens.
- **Insiste** sur les enjeux spécifiques aux Régions de l'Arc Atlantique où la coopération et les échanges sont actuellement très importants. Les Régions Atlantiques souhaitent que ces questions essentielles liées au partage d'un même espace maritime bénéficient d'une attention particulière. Il s'agit en particulier des secteurs de la pêche, des énergies marines renouvelables et de l'éolien offshore, de la connectivité entre les ports atlantiques, de la recherche scientifique et des formations maritimes.

2. Concernant la gouvernance et l'implication des Régions atlantiques dans les négociations, la Commission Arc Atlantique :

- **Appelle** les négociateurs à travailler dans un esprit de compromis afin de parvenir à un accord qui permette de limiter l'impact négatif du Brexit pour les Régions de l'Arc Atlantique sans renier aucune des valeurs fondatrices de l'Union européenne ni ouvrir la voie à une Europe fragmentée. Le développement équilibré des territoires et la solidarité doivent rester au cœur du projet européen avec ses pays membres et voisins.
- **Appelle** le Royaume-Uni et la Commission européenne à la plus grande transparence dans les négociations afin de mieux anticiper et atténuer les effets négatifs du Brexit dans les territoires atlantiques.
- **Souhaite** être entendue régulièrement pour faire état de propositions et de l'expertise de ses Régions dans le cadre d'un dialogue structuré tout au long des négociations, ainsi que dans le cadre du futur accord de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.
- **Propose** que la Stratégie Maritime Atlantique devienne une Stratégie Macro-Régionale européenne afin de renforcer la gouvernance de l'Arc Atlantique européen, comme adopté par l'Assemblée générale de la Commission Arc Atlantique dans la [Déclaration Finale de Bilbao, en 2015](#). La future macro-région atlantique devra accorder un rôle central aux Régions,

autorités publiques en charge du développement territorial, des politiques européennes d'investissements (via les Fonds Structurels et d'Investissement Européens notamment) mais aussi de la gestion des espaces côtiers.

- Une stratégie macro-régionale atlantique offrira un cadre intégré pour mener des actions concertées autour de priorités stratégiques à l'échelle de tout le bassin atlantique ;
- Elle permettra d'inclure des États membres et des États tiers tout en impliquant directement les Régions ;
- Elle permettra de mieux mobiliser les fonds européens, y compris les financements de la BEI, ainsi que les fonds nationaux et régionaux.

3. Concernant l'avenir de la coopération dans l'Atlantique, la Commission Arc Atlantique :

- **Rappelle** qu'elle a directement œuvré à la création d'un programme Interreg Espace Atlantique dans les années 90. La Commission Arc Atlantique a d'ailleurs été la 1^{ère} autorité de gestion du programme pilote « ATLANTIS » et reste aujourd'hui membre de son comité de suivi.
- **Demande** le maintien d'un programme de Coopération Territoriale Européenne (CTE) transnational couvrant l'espace Atlantique, incluant le Royaume-Uni, pour la période post-2020. La Commission Arc Atlantique demande que ce futur programme soit doté d'un budget fort afin de poursuivre les excellentes coopérations qui se sont tissées au fil des années entre les acteurs des territoires atlantiques.
- **Souligne** que ce programme Interreg Espace Atlantique permettra de mettre en œuvre les ambitions du futur plan d'action de la stratégie macro-régionale atlantique que la Commission Arc Atlantique appelle de ses vœux. Le Royaume-Uni pourra participer à ce programme via une contribution nationale spécifique ou via un Instrument de Partenariat (IP).
- **S'inquiète** très vivement du fait que la Coopération Territoriale Européenne, en particulier la coopération transnationale, ne recueille pas le soutien qu'elle mérite dans les différents scénarios post Brexit présentés par la Commission. **La Commission Arc Atlantique rappelle** que, dans ce contexte très incertain, la coopération est un élément crucial, plus que jamais nécessaire.
- **Invite** toutes les Régions britanniques à rejoindre la CRPM et sa Commission Arc Atlantique afin de bénéficier d'un cadre de coopération pertinent pour assurer le suivi des politiques européennes ayant un impact direct sur les territoires atlantiques.

4. Concernant l'aspect financier, la Commission Arc Atlantique :

- **Insiste** sur la nécessité pour le Royaume-Uni d'honorer ses engagements financiers envers l'Union Européenne en garantissant sa contribution financière au budget de l'UE pour le Cadre Financier Pluriannuel (2014-2020) actuel.
- **Souligne** l'importance que le Royaume-Uni garantisse intégralement les cofinancements européens pour tous les partenaires britanniques impliqués dans des projets UE qui se dérouleront pendant et/ou après la période de transition suivant la sortie de l'UE du Royaume Uni. Cette garantie est primordiale pour les partenaires britanniques et européens afin d'assurer le bon déroulement de ces projets.
- **Suggère** de réfléchir à la mise en place d'un mécanisme financier spécifique UE 27 visant à atténuer les impacts territoriaux résultant du Brexit au niveau régional ou sectoriel. Ce mécanisme pourrait prendre la forme soit d'un nouveau « fonds Brexit », soit d'un nouvel outil dans les programmes existants.

En résumé, la Commission Arc Atlantique attend des actions spécifiques dans les domaines suivants :

1. La mise en place d'un dialogue structuré au niveau européen pour que les Régions atlantiques puissent transmettre leurs propositions et leur expertise ;
2. La mise en place d'une stratégie macro-régionale pour le bassin maritime atlantique ;
3. La réaffirmation par le niveau européen et britannique de l'intérêt de la Coopération Territoriale Européenne ;
4. La mise en place d'un programme Interreg Espace Atlantique fort pour la période post 2020 avec participation du Royaume-Uni ;
5. La mise en place d'un mécanisme financier pour contrebalancer les impacts territoriaux qu'aura le Brexit dans les Régions atlantiques.

Les Régions de l'Arc Atlantique réaffirment leur volonté de **contribuer de façon constructive** aux négociations entre le Royaume-Uni et l'UE 27.

Pour cela, les Régions de la Commission Arc Atlantique se tiennent à disposition des négociateurs pour travailler conjointement à la mise en œuvre pratique de ces propositions.



**CPMR
CRPM**



**CPMR
ATLANTIC ARC
COMMISSION**

Personne à contacter: Pauline Caumont
Secrétaire exécutive de la Commission Arc Atlantique
Tél.: + 32 2 612 17 05
Email: pauline.caumont@crpm.org

**La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ
160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.**

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.crpm.org

CONTACT:

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)
Tél: + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-point Schuman, 14 - 1040 Bruxelles (BE)
Tél: +32 (0)2 612 17 00

Email: pauline.caumont@crpm.org – Website: www.crpm.org